

DÉPARTEMENT DU TARN  
ARRONDISSEMENT DE  
CASTRES



Parc Georges Spénale  
81 370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE  
Tél : 05.63.40.22.00  
Email : [mairie@ville-saint-sulpice-81.fr](mailto:mairie@ville-saint-sulpice-81.fr)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 janvier 2024

Délibération n° DL-240123-007

Objet :

**Bilan des acquisitions et des cessions de la Commune  
de l'année 2023**

Envoyé en préfecture le 05/02/2024

Reçu en préfecture le 05/02/2024

Publié le 05/02/2024

ID : 081-218102713-20240123-DL240123007-DE

Date de la convocation :  
**17 janvier 2024**

Conseillers en exercice : 29  
Présents : 21  
Procurations : 7

**Votants : 28**  
**Pour : 28**  
**Vote à l'unanimité**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire.

**Présents :** M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, M. Laurent SAADI, Mmes Nathalie MARCHAND et Laurence BLANC, et MM. Stéphane BERGONNIER et Bernard CAPUS, Adjointes – Mmes Bernadette MARC et Andrée GINOUX, M. Alain OURLIAC, Mme Marie-Claude DRABEK M. Jean-Philippe FÉLIGETTI, Mme Laurence SÉNÉGAS, M. Nicolas BÉLY, Mmes Emmanuelle CARBONNE, Muriel PHILIPPE, Nadia OULD AMER et Isabelle MANTEAU, M. Julien LASSALLE, et Mme Valérie BEAUD.

**Excusés :** MM. Maxime COUPEY (procuration à Mme Muriel PHILIPPE), Christian JOUVE (procuration à Mme Nathalie MARCHAND), Cédric PALLUEL (procuration à Mme Marie-Claude DRABEK), Jean-Pierre CABARET (procuration à M. Alain OURLIAC), Benoît ALBAGNAC (procuration à Mme Laurence BLANC), Maxime LACOSTE (procuration à Mme Isabelle MANTEAU), et Stéphane FILLION (procuration à M. Julien LASSALLE),

**Absent :** M. Sébastien BROS.

**Secrétaire de séance :** M. Nicolas BÉLY.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que conformément aux dispositions de l'article L. 2241-1 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales, le bilan annuel des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal.

Ce bilan est retracé dans des tableaux récapitulants d'une part, les acquisitions et d'autre part, les cessions. Ceux-ci seront annexés au compte administratif de la Commune.

Le Conseil municipal ainsi informé et après en avoir délibéré,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées par la Commune au cours de l'année 2023 qui lui a été remis ;
- Vu l'avis de la commission municipale « Urbanisme / Cadre de vie / Transition énergétique / Commerces / Artisanat » du 11 janvier 2024 et ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
- Considérant l'obligation pour la Commune de délibérer sur le bilan et d'annexer ce dernier au compte administratif 2023 ;

**DÉCIDE,**

- D'approuver le bilan annuel des acquisitions et des cessions immobilières réalisées par la Commune en 2023 et de l'annexer au compte administratif 2023 du budget de la Commune.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus  
Pour extrait conforme

Le Maire,  
Raphaël BERNARDIN


Le Secrétaire de séance,  
Nicolas BÉLY

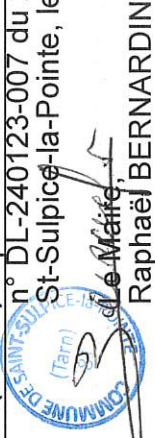

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.*

**ACQUISITIONS PAR LA COMMUNE DE SAINT-SULPICE-LA-POINTE (TARN)** pour être annexé à la délibération n° DL-240123-007 du 23/01/2024 St-Sulpice-la-Pointe, le 23/01/2024

Délibération du Conseil Municipal du 23 janvier 2024

**ANNEE 2023**



Raphaël BERNARDIN

Envoyé en préfecture le 05/02/2024

Reçu en préfecture le 05/02/2024

Publié le 05/02/2024

ID : 081-218102713-20240123-DL240123007-DE

Date et Nature de l'Acte	Désignation du bien	Situation	Réf. Cadastre	Date Décision Municipale et Prix
<b>11 janvier 2023</b> Acquisition d'un bien immeuble auprès de Monsieur Axel MATHIEU Acte notarié rédigé par Maître MAUREL, notaires à Saint Sulpice la Pointe (Tarn)	Terrain non bâti d'une contenance de 00 ha 25a 60 ca	Lieu-dit Montauty	Section cadastrale ZO 60	Délibération du conseil municipal n° DL-220927-0096 du 27 septembre 2022 Achat de 3 840 € (TROIS MILLE HUIT CENT QUARANTE EUROS)
<b>24 mars 2023</b> Acquisition d'un bien immeuble auprès de Madame Yvette ALAUZET Acte notarié rédigé par la Maître MAUREL, notaire à Saint Sulpice la Pointe (Tarn)	Terrain bâti d'une contenance de 00 ha 07 a 72 ca	123 chemin des Pesquiès	Sections cadastrales B 2248 B 2250	Décision de préemption n° DC-210407-0015B di 7 avril 2021 Délibération du Conseil municipal n° DL-230130-003 du 30 janvier 2023 Achat de 89 100 € (QUATRE VINGT NEUF MILLE CENT EUROS)
<b>12 avril 2023</b> Acquisition d'un bien immeuble auprès de Madame Genevieve CASSE et de Monsieur Frederic CASSE Acte notarié rédigé par Maître MAUREL, notaires à Saint Sulpice la Pointe (Tarn)	Terrain non bâti d'une contenance de 00 ha 09 a 41 ca	Lieu-dit Molétrincade	Sections cadastrales A 3149 A 3158 A 3152 A 3154	Délibération du conseil municipal n° DL-221214-0131 du 19 décembre 2022 Achat de 1 € (UN EURO)
<b>09 mai 2023</b> Acquisition d'un bien immeuble auprès de Monsieur SAUCE Thierry Acte notarié rédigé par Maître MAUREL, notaires à Saint Sulpice la Pointe (Tarn)	Terrain non bâti d'une contenance de 00 ha 00 a 13 ca	1 impasse Maurice Mouton	Section cadastrale A 3162	Délibération du conseil municipal n° DL-220524-0057 du 24 mai 2022 Achat de 2 450 € (DEUX MILLE QUATRE CENT CINQUANTE EUROS)

ACQUISITIONS PAR LA COMMUNE DE SAINT-SULPICE-LA-POINTE - ANNEE 2023

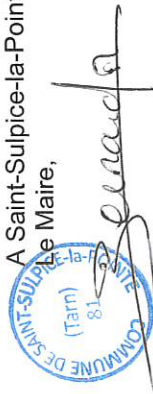


<p><b><u>20 mai 2023</u></b></p> <p>Acquisition d'un bien immeuble auprès de Madame Marie Antoinette MAS, Monsieur Jean Paul MOULIN, Madame Marie-Françoise MOULIN, Monsieur Michel MOULIN, Acte notarié rédigé par Maître Philippe LABASSA, notaires à Coufouleux (Tarn)</p>	<p>Terrain non bâti d'une contenance de 00 ha 00 a 55 ca</p>	<p>Lieu-dit Carnissou</p>	<p>Sections cadastrales A 3171 A3176</p>	<p>Délibération du conseil municipal n° DL-230703-081 du 23 juillet 2023</p> <p>Achat de 5 500 € (CINQ MILLE CINQ CENT EUROS)</p>
<p><b><u>20 juin 2023</u></b></p> <p>Acquisition d'un bien immeuble auprès de Monsieur Adrian VEYRAC Acte notarié rédigé par Maître Philippe LABASSA, notaires à Coufouleux (Tarn)</p>	<p>Terrain bâti d'une contenance de 00 ha 05 a 74 ca</p>	<p>Montauty</p>	<p>Section cadastrale ZO 102</p>	<p>Délibération du conseil municipal n° DL-221214-0132 du 14 décembre 2022</p> <p>Achat de 1000 € (MILLE EUROS)</p>
<p><b><u>17 août 2023</u></b></p> <p>Acquisition d'un bien immeuble auprès de de la société SCI PTD, Acte notarié rédigé par la Maître FANGOUS, notaire à Saint Sulpice la Pointe (Tarn)</p>	<p>Terrain non bâti d'une contenance de 00 ha 01 a 51 ca</p>	<p>Rue Edmond CABIE</p>	<p>Section cadastrale B 273</p>	<p>Décision de préemption n° DC-230316-0020</p> <p>Achat de 38 500 € (TRENTE HUIT MILLE CINQ CENT EUROS)</p>
<p><b><u>24 août 2023</u></b></p> <p>Acquisition d'un bien immeuble auprès de la Société SNCF RESEAU, Acte notarié rédigé par Maître MAUREL, notaires à Saint Sulpice la Pointe (Tarn)</p>	<p>Terrain non bâti d'une contenance de 00 ha 71 a 00 ca</p>	<p>Lieu-dit La Gravière Lieu-dit PALIAYROLS</p>	<p>Sections cadastrales A 2178 B 3578</p>	<p>Délibération du conseil municipal n° DL - 230412-032 du 12 avril 2023</p> <p>Achat de 5000 € (CINQ MILLE EUROS)</p>
<p><b><u>06 septembre 2023</u></b></p> <p>Acquisition d'un bien immeuble auprès de la Société dénommée MARQUEFAVE et la société RITA Acte notarié rédigé par Maître MAUREL, notaires à Saint Sulpice la Pointe (Tarn)</p>	<p>Terrain non bâti d'une contenance de 00 ha 04 a 51 ca</p>	<p>Lieu-dit Carnissou</p>	<p>Sections cadastrales A 3174 A 3135 A 3140</p>	<p>Délibération du conseil municipal n° DL-230703-082 du 23 juillet 2023</p> <p>Achat de 35 000 € (TRENTE CINQ MILLE EUROS)</p>

<p><b>29 novembre 2023</b></p> <p>Acquisition d'un bien immeuble auprès de Monsieur Robert FISCATO, Monsieur Laurent FISCATO et Madame Céline FISCATO,</p> <p>Acte notarié rédigé par Maître MAUREL, notaires à Saint Sulpice la Pointe (Tarn)</p>	<p>Terrain bâti d'une contenance de 00 ha 25 a 00 ca</p>	<p>671 route de Lavour</p>	<p>Section cadastrale E 781</p>	<p>Décision de préemption n° DC-221114-0039 Délibération du conseil municipal n° DL-231107-141 du 07 novembre 2023</p> <p>Achat de 301 500 € (TROIS CENT UN MILLE CINQ CENT EUROS)</p>
<p><b>30 novembre 2023</b></p> <p>Acquisition d'un bien immeuble auprès de Monsieur Denis LACOURT</p> <p>Acte notarié rédigé par Maître RAYNAL-LEVY, notaires à Saint Sulpice la Pointe (Tarn)</p>	<p>Terrain non bâti d'une contenance de 00 ha 07 a 25 ca</p>	<p>rue du 8 mai 1945</p>	<p>Section cadastrale B 822</p>	<p>Décision de préemption n° DC-230884-0047 du 06 septembre 2023 et Délibération du conseil municipal n° DL-231107-140 du 07 novembre 2023</p> <p>Achat de 117 500 € (CENT DIX SEPT MILLE CINQ CENT EUROS)</p>
<p><b>19 décembre 2023</b></p> <p>Acquisition d'un bien meuble auprès de la Société BSCV &amp; AVENIR,</p> <p>Acte notarié rédigé par Maître MAUREL, notaires à Saint Sulpice la Pointe (Tarn)</p>	<p>Terrain bâti d'une contenance de 00 ha 19 a 72 ca</p> <p>Lot 10 et 11 locaux à usage de bureau d'une contenance de 220, 19 m²</p>	<p>3 rue Marie Curie</p>	<p>Sections cadastrales B 3996 B 3997 B 3998</p>	<p>Délibération du conseil municipal n° DL-230703-082 du 26 septembre 2023</p> <p>Achat de 384 000 € (TROIS CENT QUATRE VINGT QUATRE MILLE EUROS)</p>

A Saint-Sulpice-la-Pointe, le 23 janvier 2024

Le Maire,



Raphaël BERNARDIN



# CESSIONS PAR LA COMMUNE DE SAINT-SULPICE-LA-POINTE (TARN)

Délibération du Conseil Municipal du 23 janvier 2024

## ANNEE 2023

Date et Nature de l'Acte	Désignation du bien	Situation	Réf. Cadastre	Date Décision Municipale et Prix
<p><u>22/06/2023</u></p> <p>Cession de parcelles lieu-dit MONTAUTY au profit de la société COLLECTES VALORISATION ENERGIE DECHETS</p> <p>Acte notarié rédigé par Maître Labassa, notaires à Coufouleux (Tarn)</p>	Partie du Chemin rural n° 29 d'une contenance de 36 a 58 ca	Lieu-dit Montauty	Section ZL 131 Section ZL 82 Section ZL 67	Délibération du conseil municipal n° DL-221214-0134  Cession à 3000€ (TROIS MILLES EUROS)
<p><u>19/12/2023</u></p> <p>Cession de parcelle lieu-dit MONTAUTY au profit de la société de Monsieur MARIN Ludovic</p> <p>Acte notarié rédigé par Maître Maurel, notaires à Saint Sulpice la Pointe (Tarn)</p>	Chemin rural n°40 d'une contenance de 18 a 80 ca	Lieu-dit Pelleport	Section ZR 21	Délibération du conseil municipal n° DL-210527-0060  Cession à 1€ (UN EURO)
<p><u>19/12/2023</u></p> <p>Cession de parcelle lieu-dit MONTAUTY au profit de la société de Monsieur COMBES Jean-Noël</p> <p>Acte notarié rédigé par Maître Maurel, notaires à Saint Sulpice la Pointe (Tarn)</p>	Chemin rural n°53 d'une contenance de 18 a 80 ca	Lieu-dit Puech de Norte	Section ZN 31	Délibération du conseil municipal n° DL-230703-0082  Cession à 1€ (UN EURO)

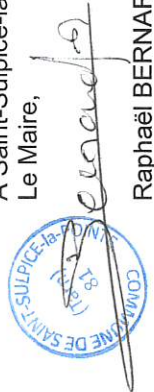
Envoyé en préfecture le 05/02/2024

Reçu en préfecture le 05/02/2024

Publié le 05/02/2024

ID : 081-218102713-20240123-DL240123007-DE

A Saint-Sulpice-la-Pointe, le 23 janvier 2024  
Le Maire,

  
Raphaël BERNARDIN

  
Le Maire,  
Raphaël BERNARDIN

Vu pour être annexé à la délibération n° DL-240123-007 du 23/01/2024  
St-Sulpice-la-Pointe, le 23/01/2024





Envoyé en préfecture le 05/02/2024

Reçu en préfecture le 05/02/2024

Publié le

ID : 081-218102713-20240123-DL240123007-DE

**Commune de SAINT SULPICE**  
 Lieu-dit: Moltrincade  
**Parcelles A n° 975p-1036p-1038p**  
**Projet de division**

Dossier : 23153  
 Date: 21.12.2023  
 Echelle : 1/400 | Aut: JPB  
 Coordonnées  Lambert  CC44  
 Nivellement  IGN 69  Indépendant

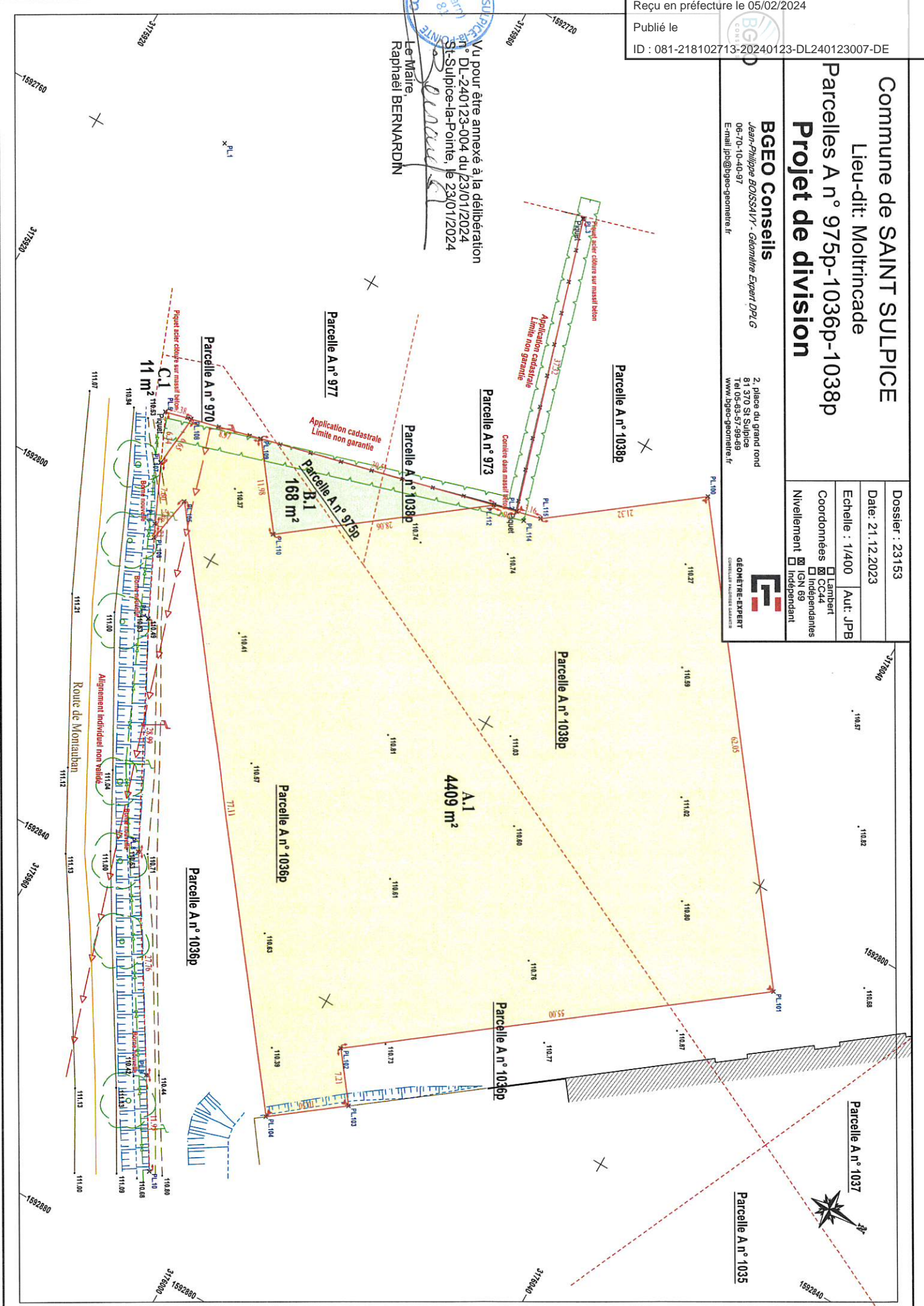
**BGEO Conseils**  
 Jean-Philippe BOUSSAÏV - Géomètre Expert DPLG  
 06-70-10-40-97  
 E-mail: jpb@bgeo-geometrie.fr

2, place du grand rond  
 81 370 St Sulpice  
 Tel 05-63-57-99-69  
 www.bgeo-geometrie.fr

**GÉOMETRE-EXPERT**  
 CONSEILS EN MATIÈRE DE DIVISION



Vu pour être annexé à la délibération  
 n° DL-240123-004 du 23/01/2024  
 St-Sulpice-la-Pointe, le 23/01/2024  
 Le Maire,  
 Raphaël BERNARDIN



Envoyé en préfecture le 05/02/2024

Reçu en préfecture le 05/02/2024

Publié le

ID : 081-218102713-20240123-DL240123007-DE